

LES FILMS ALEXANDRE EYMERY

Production et distribution de films court et long-métrage, documentaires, reportages, prestations audiovisuelles pour l'entreprise, les institutions, le monde du spectacle.

M. Jean-Yves Durance

Président de la CCIP Hauts-de-Seine
6-8 rue des Trois-Fontanot - Nanterre

Chaville, le 26 septembre 2011

Réseau de l'Image : 40% des membres démissionnent en 2011

Monsieur,

Bien qu'étant un des membres les plus anciens et les plus actifs du Réseau de l'Image, je quitte à mon tour ce dernier. Depuis un an, je me suis fait le porte-parole des adhérents mécontents de la mutation imposée par la CCIP au réseau. Malheureusement, je constate que cela n'a eu aucun effet. Pire : il m'a été reproché d'être à l'origine de nombreuses défections. La désignation d'un bouc émissaire est certes confortable dans ces circonstances, mais ni la CCIP, ni l'actuel bureau ne semblent avoir compris les récriminations qui ont été faites, malgré la démission de près de 40% des membres présents en 2010 ! Un tel manque de clairvoyance laisse pantois. Voici les points de discordance.

- Le détachement du Réseau de l'Image de la CCIP et sa constitution en association à but non lucratif. Le mélange des genres – association Loi 1901 et entreprises commerciales – a été reproché par certains. S'il n'est peut-être pas illégal, il est cependant regrettable concernant le respect de la concurrence, lorsqu'il s'agit de favoriser des contacts commerciaux sur un salon professionnel ou une réponse mutualisée à un appel d'offre, la finalité étant bien de générer du chiffre d'affaire pour les membres du réseau.

- Les coûts de fonctionnement très élevés du réseau, au regard des actions réellement entreprises. 242 000 € de prévisionnel pour 2011 ! C'est énorme pour un si petit réseau, même en valorisant les apports en nature des uns et des autres dans les actions à mener ! Et ceci pour quelles opérations montées dans l'année ? Pour quel chiffre d'affaire généré, même indirectement, pour la trentaine de membres restés dans le réseau ?

Et que dire des 106 000 € de la masse salariale consacrée à l'animation ? Pour dix réunions par an et le recrutement de quelques membres ? Même avec le montage d'un dossier de subventions... Heureusement que nous n'avons pas la même notion de la productivité dans nos entreprises !

- Le transfert de charges opéré par la CCIP vers l'association dans une proportion que nous comprenons mal. C'est à dire la captation par la CCIP de subventions publiques allouées à l'association, sous couvert de prestations telles que l'animation du réseau. Ces subventions sont destinées au développement du tissu économique, donc au financement d'actions concrètes au bénéfice des entreprises et non à couvrir des frais de fonctionnement difficiles à justifier.



- **L'augmentation de 300% de la cotisation d'adhésion au réseau.** Les modalités d'attribution des subventions publiques ne justifient pas tout et c'est mal connaître la condition des TPE aujourd'hui : de nombreux gérants de petites structures travaillent jusqu'à 70 heures par semaine pour des rémunérations de misère. Ceci, ajouté à la surprenante présentation du budget 2011, a été perçu par beaucoup comme révoltant. J'en fais partie.

- **La culture du secret autour de la gestion du réseau.** Depuis sa création, à deux reprises, nous avons dû mener un véritable coup de force pour obtenir un peu de transparence de la part de la CCIP. Pourtant, rien ne semble avoir changé depuis que le réseau est constitué en association. Pour ma part, j'ai posé comme condition à ma réadhésion que me soit communiqué la convention de partenariat signée avec la CCIP. Je n'ai pu obtenir ce document malgré des demandes répétées. Que craignent la CCIP et le bureau de l'association si ces accords sont clairs sur les plans juridique et financier ?

En conséquence de quoi, j'incite vivement la CCIP et le bureau :

- à publier au plus vite les statuts de l'association et la convention de partenariat pour que tout doute soit levé.
- à revoir le montage financier pour 2012, afin qu'une plus grande part des subventions publiques allouées à l'association serve à monter des actions au bénéfice du développement durable et du secteur de l'image – son objet – et non à couvrir des prestations de la CCIP ; à commencer par la masse salariale que représente l'animation du réseau, car un chef de projet à plein temps ne se justifie pas, ni une assistante, même pour établir des demandes de subventions !
- à valoriser d'avantage les apports en nature des membres investis dans les actions menées ; ils ont été considérables en 2010 et sous-évalués par méconnaissance des domaines professionnels des uns et des autres.
- à ramener la cotisation d'adhésion à son montant originel et même à la supprimer pour les membres les plus actifs en fonction de la valorisation de leurs apports.
- à inviter tous les membres déçus qui n'ont pas renouvelé leur adhésion à rejoindre de nouveau le réseau ; il est insensé d'avoir laissé partir ces représentants de nos métiers et leur richesse par tant d'entêtement.

J'en appelle à votre vigilance et votre appui afin que cette belle aventure ne prenne pas fin prématurément dans le contexte économique difficile que nous connaissons.

Veillez recevoir, Monsieur, mes cordiales salutations.

Alexandre EYMERY
Producteur-réalisateur



Pour les 40% de membres qui n'ont pas renouvelé leur adhésion en 2011 ;
pour ceux qui regrettent de l'avoir fait ;
pour tout ceux qui soutiendront cette démarche pour que vive le réseau.